

Document:	<u>EB 2009/96/R.11/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 a) i)</u>
Date:	<u>30 avril 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République du Bénin pour le

Projet d'appui à la croissance économique rurale

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Mohamed Tounessi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2530
courriel: m.tounessi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

Sigles et acronymes

BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MPE	micro- et petites entreprises
PACER	Projet d'appui à la croissance économique rurale
PADER	Projet d'appui au développement rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République du Bénin pour le projet d'appui à la croissance économique rurale, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

Benin

Rural Economic Growth Support Project



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Bénin

Projet d'appui à la croissance économique rurale

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Bénin
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Coût total du projet:	47,78 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,96 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,96 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
Cofinanceurs:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Institutions financières
Montant du cofinancement:	BOAD: 9,06 millions d'USD PNUD: 3,04 millions d'USD FAO: 0,50 million d'USD Institutions financières: 9,94 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	BOAD: prêt PNUD: don FAO: don Institutions financières: prêt
Contribution de l'emprunteur:	4,39 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,93 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République du Bénin pour le projet d'appui à la croissance économique rurale

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. L'agriculture joue un rôle crucial dans l'économie béninoise, assurant la subsistance de 61% de la population et près de 33% du produit intérieur brut. Bien que de nombreuses cultures soient possibles, seuls les cultivateurs de coton sont appuyés par une filière intégrée, ce qui n'empêche pas qu'ils demeurent – à l'instar du pays – hautement vulnérables à la volatilité des marchés mondiaux. Le nouveau projet aidera les petits producteurs ruraux du Bénin à mettre en place des filières bien intégrées pour quatre cultures non cotonnières qui bénéficient d'un plus large éventail de marchés: racines et tubercules, riz de plaine, légumes et ananas.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Bénin un prêt d'un montant de 6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,96 millions d'USD), à des conditions particulièrement favorables, et un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) d'un montant de 6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,96 millions d'USD) pour contribuer au financement du projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Bénin au titre du SAFP s'élève à 18,00 millions d'USD sur le cycle 2007-2009. Le montant proposé entre dans ce cadre.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité du Bénin à rembourser sa dette extérieure n'a jamais posé problème mais, du fait de son fort taux d'endettement global, il a toutefois été admis à bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) jusqu'en 2006, année où toutes les dettes contractées avant 2005 ont été annulées. Au titre du CSD, le Bénin est considéré comme un pays "jaune" pour l'année 2009, ce qui lui donne droit à un financement par don à hauteur de 50%.

Flux de fonds

5. Un compte spécial, libellé en dollars des États-Unis, sera ouvert auprès de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, à Cotonou. Dès l'entrée en vigueur du financement, le FIDA y effectuera un versement initial, puis le compte sera ensuite alimenté conformément aux procédures du Fonds. Un compte de projet en francs CFA sera également ouvert auprès du même établissement. Des fonds de contrepartie y seront déposés par le gouvernement suivant un calendrier annuel prédéterminé. Le gouvernement ouvrira aussi un compte spécial subsidiaire en francs CFA dans une banque agréée par le FIDA. Ces comptes seront gérés par le Ministère de l'économie et des finances au nom du Gouvernement béninois.

Modalités de supervision

6. Le projet sera supervisé par le FIDA, en collaboration étroite avec les cofinanceurs, à la faveur de missions de supervision semestrielles conjointes. Un examen à mi-parcours sera réalisé avec le gouvernement durant la troisième année d'exécution.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. On prendra les mesures suivantes afin de limiter la corruption et les détournements de fonds: i) recours à des experts extérieurs pour vérifier chaque année les comptes de projet et fonds d'appui; ii) participation active de représentants des organisations de producteurs à la sélection des propositions de microprojets; iii) surveillance minutieuse de l'utilisation des fonds et prise de sanctions conséquentes en cas de détournement; et iv) emploi de tous les partenaires et membres du personnel sur la base de contrats annuels renouvelables fondés sur la performance.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet s'adressera aux femmes, aux jeunes et aux hommes appartenant à: i) des groupes villageois entreprenant des activités génératrices de revenus et à leurs syndicats interprofessionnels, créés pour instaurer des filières fortes; et ii) des micro- ou petites entreprises (MPE) rurales. L'accès des catégories les plus vulnérables a constitué un critère majeur dans la détermination des filières prioritaires.

Méthode de ciblage

10. La stratégie de ciblage multiple est conforme à la politique du FIDA en matière de ciblage et favorisera la participation de tous et la viabilité en se concentrant sur: i) les régions où des interventions financées par le Fonds sont en cours ou ont été menées; ii) les cultures que les exploitants connaissent bien; et iii) les contraintes réelles des groupes vulnérables. Chaque communauté élaborera sa propre stratégie afin de recenser et d'inclure les groupes vulnérables locaux. Des quotas de groupes vulnérables (femmes et jeunes) seront mis en place. Toutes les parties prenantes devront se soumettre à des auto-évaluations périodiques de l'efficacité du ciblage et de l'égalité entre les sexes et entre les générations.

Participation

11. Les activités de projet répondront à la demande villageoise, le but étant d'aider les producteurs ruraux à mettre en place des filières qui facilitent leur accès à l'assistance (sur les plans financier, technique, de la formation et de l'information) et aux marchés. En vertu de la loi de décentralisation, l'infrastructure sera conçue et bâtie en collaboration avec les autorités locales représentant les intérêts des villages. L'accent est clairement mis sur le renforcement des organisations de producteurs au niveau villageois et de leurs syndicats interprofessionnels, de sorte que tous les acteurs (agriculteurs, transformateurs, négociants, exportateurs) soient en mesure de peser sur les décisions prises dans le cadre de leurs filières.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif global de développement est de contribuer à créer les conditions propices à la croissance économique rurale et à la réduction de la pauvreté, de façon durable. Les objectifs spécifiques consistent à appuyer: i) le développement d'activités génératrices de revenus et la consolidation des MPE agricoles rurales en tant qu'éléments moteurs des filières prioritaires; ii) la création et le renforcement de syndicats interprofessionnels capables de défendre les intérêts de leurs membres; et iii) la construction d'une infrastructure rurale afin d'améliorer la commercialisation des produits agricoles par les groupes cibles.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le projet cadre avec les politiques et objectifs du gouvernement qui appellent à la participation active des petits producteurs ruraux, y compris les plus vulnérables, en

créant des filières agricoles pleinement intégrées. Le renforcement des capacités au niveau tant des organisations de base que des organisations interprofessionnelles représentatives aura pour effet d'accroître l'influence des producteurs sur l'élaboration des politiques aux plans régional et national.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet est aligné sur deux objectifs stratégiques du FIDA pour 2007-2010: le troisième, qui consiste à promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux services financiers; et le cinquième, soit de promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat non agricoles dans les zones rurales. Comme envisagé dans l'exposé des options et stratégies d'intervention consacré au Bénin (2006-2011) par le Fonds, il appuiera les initiatives locales visant à améliorer les revenus et conditions de vie des ruraux pauvres en: i) consolidant et élargissant leur accès aux services financiers; ii) soutenant les MPE rurales et perfectionnant leur démarche commerciale; et iii) renforçant les capacités institutionnelles, notamment au niveau local.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet s'accorde parfaitement avec plusieurs stratégies nationales, parmi lesquelles: i) la croissance et la réduction de la pauvreté; ii) le développement du secteur agricole; iii) la microfinance; iv) l'emploi des jeunes et des femmes; v) l'égalité des sexes; vi) la création de filières; vii) les MPE rurales; viii) la coordination intersectorielle; et ix) la décentralisation et le développement communautaire.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet a été conçu en collaboration étroite avec les cofinanceurs (Banque ouest-africaine de développement [BOAD], Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]), ainsi qu'avec les bailleurs de fonds et parties prenantes de projets en cours financés par le FIDA et d'autres partenaires gouvernementaux. La Banque africaine de développement a accepté d'établir une relation solide entre le PACER et son projet de développement de l'élevage, qui porte essentiellement sur les filières lait et viande.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet a deux composantes techniques: i) développement de filières agricoles; et ii) infrastructure rurale.

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses du projet sont les suivantes: i) infrastructure (30%); ii) équipement, matériaux et véhicules (1%); iii) formation, études et aide technique (12%); iv) contrats avec des prestataires de services (6%); v) fonds d'appui aux filières (45%); vi) coûts de fonctionnement et entretien (2%); et vii) traitements et indemnités (4%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Comme dans le cas du programme d'appui au développement rural (PADER), l'organe directeur du PACER sera le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), par l'intermédiaire de sa Direction de la planification et des programmes. Trois ministères cruciaux en l'espèce (commerce, industrie, ainsi que microfinance et emploi des jeunes et des femmes) désigneront des fonctionnaires comme points focaux pour collaborer de près avec le MAEP à la mise en œuvre du PACER et d'autres activités relevant du PADER. Les autres partenaires clés sont les institutions financières, pour la fourniture de crédits (sur leurs propres ressources),

et les prestataires de services (des secteurs privé et public) en tant qu'organismes d'exécution.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Une petite équipe de gestion de projet guidera et supervisera les travaux de divers prestataires de services en tant que responsables directs d'activités financées par le projet au titre de contrats basés sur la performance: i) des partenaires opérationnels multifonctions pour l'action communautaire, la constitution de groupes, la formation, de même que l'information, l'éducation et la communication; ii) des partenaires opérationnels spécialisés pour donner conseils et formation aux associations de services financiers et mettre à niveau les professeurs d'alphabetisation dans les villages; iii) des maîtres d'œuvre pour la conception, la planification et la supervision de la construction ("maîtrise d'ouvrage déléguée"); et iv) des experts pour orienter sur demande les MPE et quiconque souhaite s'engager dans des activités génératrices de revenus. Les ONG sont susceptibles d'être embauchées comme partenaires opérationnels multifonctions; des individus, entreprises et organismes, tant privés que publics, seront sélectionnés par appel d'offres pour les autres fonctions. On attend des services publics qu'ils s'investissent dans les technologies alimentaires et agricoles, les pratiques commerciales et l'information sur les marchés et les prix, le contrôle de la qualité des exportations et la production agricole.

Rôle de l'assistance technique

21. L'assistance technique à court terme jouera un rôle mineur, essentiellement pour traiter des questions spécifiques telles que l'accès aux services financiers, aux marchés et à la commercialisation. L'aide à fournir sera précisée dans les programmes de travail et budgets annuels.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Des accords de principe ont été conclus sur: i) la collaboration étroite avec le projet de développement de l'élevage, financé par la Banque africaine de développement, dans les zones de concentration du PACER; ii) les points focaux relevant d'autres ministères au sein du MAEP afin d'améliorer la coordination intersectorielle; et iii) la création d'un petit comité technique en vue d'appuyer le comité de pilotage.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet s'élève à 47,78 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont le FIDA (37,5%), la BOAD (19%), le PNUD (6,4%), la FAO (1%), les institutions financières participantes (20,8%), le gouvernement (9,2%) et les bénéficiaires (6,1%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les avantages quantifiables comprennent: i) des revenus sensiblement supérieurs pour plus de 70 000 bénéficiaires directs engagés dans la culture, la transformation et le commerce du manioc, du riz, des légumes et de l'ananas; ii) des coûts de transaction moindres grâce à des routes en meilleur état et à un accès élargi aux marchés; et iii) une vulnérabilité réduite du fait d'une gamme plus étendue de cultures de rapport. Quant aux avantages non quantifiables, ils incluent: i) des retombées positives sur les autres producteurs à mesure que les économies locales gagnent en dynamisme; ii) un accès accru à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation, aux disponibilités d'intrants et aux services de conseil; et iii) des capacités et un pouvoir de négociation plus grands au niveau local (organisations, organes d'encadrement).

Viabilité économique et financière

25. Bien que la viabilité financière ait été un critère majeur dans l'identification des filières prioritaires, la rentabilité sera systématiquement contrôlée durant la préparation du plan d'activité. L'analyse économique s'est fondée sur: i) la réduction des pertes grâce à de meilleures routes et à une infrastructure commerciale

renforcée; ii) la production accrue de riz et de légumes; et iii) la rentabilité des nouvelles entreprises et activités génératrices de revenus. Le taux de rendement s'établit à 19% sur 20 ans. Il reste satisfaisant à 8% pour l'hypothèse la moins optimiste (revenus inférieurs de 30%).

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Les plans requièrent: i) un programme intensif de partage des informations et des expériences entre les partenaires et les personnes intéressées, tant à l'intérieur du pays qu'ailleurs dans la région; ii) des consultations sur l'harmonisation des procédures et de la gestion des fonds d'appui au PADER et au PACER; iii) des réunions du comité de pilotage aux niveaux régional et national ainsi que des rencontres fréquentes entre les parties prenantes; iv) la mise en place et l'entretien d'une vaste base de données à l'intention des responsables de l'exécution et bénéficiaires; v) une implication active dans le dialogue de politique générale à travers la participation aux comités intersectoriels; et vi) la formation des agriculteurs, transformateurs et négociants afin qu'ils soient à même d'améliorer la qualité des produits et de s'adapter aux exigences du marché du travail.

Innovations en matière de développement

27. Les principales innovations sont les suivantes: i) application du concept de programme d'encadrement à toutes les interventions financées par le FIDA au Bénin; ii) appui continu à la consolidation et à l'élargissement du réseau d'associations de services financiers lancé par le Fonds; iii) mise en œuvre par voie de délégation des responsabilités "faire-faire"; et iv) introduction de la notion de "pousser-tirer" dans le soutien de la production en fonction du marché.

Approche d'élargissement

28. À mesure qu'on accumulera de l'expérience, d'autres zones et filières pourront être incorporées.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques sont liés à: i) la lourdeur des procédures d'adjudication des chantiers; ii) la faiblesse de la gouvernance et de la gestion au sein du secteur du microfinancement; iii) la concurrence sur les marchés mondiaux; et iv) l'insuffisance des mécanismes de coordination intersectorielle. On y remédiera en: i) embauchant des maîtres d'œuvre expérimentés; ii) veillant à un suivi étroit par le gouvernement de l'évolution du secteur du microfinancement; iii) élargissant la gamme des marchés (locaux, nationaux, régionaux, mondiaux); et iv) coordonnant, par l'intermédiaire des points focaux du MAEP et de l'unité spéciale récemment créée, les échanges d'informations et d'expériences sur le développement des filières.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures de classification environnementale du FIDA, le projet a été classé dans la catégorie B, étant donné qu'il ne présente pas de risque significatif pour l'environnement. Les effets positifs des activités menées à petite échelle et au plan micro devraient contrebalancer largement d'éventuelles retombées néfastes. Un suivi minutieux de l'impact écologique permettra de détecter et de faire cesser rapidement toute détérioration de ce genre.

K. Durabilité

31. On garantira la durabilité en: i) aidant les MPE à augmenter leur solvabilité auprès des institutions financières; ii) constituant des commissions permanentes chargées d'examiner les propositions d'appui; iii) créant un réseau intégré de prestataires de services pour travailler avec les MPE rurales; iv) asseyant la position des organisations de producteurs ruraux au sein des syndicats interprofessionnels les plus forts dans l'intérêt des filières; v) aidant les services techniques publics à

assumer leur rôle réglementaire à la faveur d'une approche programmatique; et vi) favorisant l'appropriation du processus par tous les acteurs des filières concernées grâce au dialogue et par le biais d'une planification et d'une action participatives.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République du Bénin et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République du Bénin est habilitée en vertu de ses lois à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Bénin un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions de droits de tirage spéciaux (6 000 000 DTS) venant à échéance le 15 mars 2049 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Bénin, au titre du CSD, un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions de droits de tirage spéciaux (6 000 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 15 avril 2009)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Bénin (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun produit classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi et évaluation

2. Le système de suivi-évaluation mis en place au niveau du MAEP est à présent fonctionnel et permet un suivi rapproché des programmes de développement du secteur. Le responsable du suivi-évaluation du programme PADER participe activement au fonctionnement de la cellule de suivi-évaluation du MAEP et lui fournit régulièrement des données nécessaires au suivi des réalisations.

Le système de suivi-évaluation du programme PADER s'organisera de la manière suivante:

Au niveau de l'unité régionale d'appui (URA). L'intégration du projet dans le programme PADER entraînera une répartition des tâches entre les cadres de l'URA. L'assistant recruté pour le suivi des programmes du projet suivra les activités des services d'appui aux entreprises dans leurs activités d'encadrement des MPE et d'appui aux filières (formations pour les MPE, les appuis conseil et les actions d'accompagnement effectuées, les financements obtenus et les investissements réalisés par les MPE, les organisations de producteurs organisées par type et formées, les infrastructures réalisées, les personnes mobilisées, etc.). Le responsable de l'URA suivra les opérateurs partenaires polyvalents et les opérateurs partenaires spécialisés pour le suivi des actions en direction des villages cibles et des populations et des groupements. Ces données sont transmises à l'unité de coordination du projet (UCP) mensuellement avec un rapport d'avancement.

Au niveau de l'UCP. Les données seront saisies dans la base de données et traitées par l'assistant du suivi-évaluation pour l'établissement de tableaux de bords servant au responsable du suivi-évaluation pour la rédaction des rapports et l'analyse de l'avancement du projet. La base de données du programme PADER est adaptable aux besoins. Son paramétrage sera réalisé avant le démarrage du projet au même titre que la remise à jour des manuels.

Assurance du personnel du projet

3. Le personnel du projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Recrutement

4. Le recrutement des cadres du programme PADER, soit le coordonnateur, le responsable administratif et financier, le responsable du suivi-évaluation et son assistant, le responsable de la passation des marchés, les deux comptables et le responsable de chaque composante se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement de ces cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Ils seront soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux

procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement définis dans le manuel d'exécution.

Égalité

5. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

Conventions

6. Le Gouvernement s'engage à négocier les accords avec les fonds nationaux partenaires et les institutions financières locales.

Fraude et corruption

7. Le Gouvernement portera, sans délai, à l'attention du FIDA, toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du projet.

Suspension

8. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur de l'accord de financement ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet;
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA;
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - d) Le manuel d'exécution, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

9. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements du financement

10. Le financement ne sera décaissé, sur l'ensemble des catégories, qu'une fois que les conditions suivantes auront été satisfaites:
 - a) Un projet de programme de travail et budget annuels pour la première année, accompagné d'un plan de passation des marchés pour 18 mois, a été dûment approuvé par le Ministère chargé de l'agriculture (l'agent principal du projet) et par le FIDA.
 - b) Le Compte spécial du prêt et du don a été ouvert par le Gouvernement.
 - c) Les manuels ont été amendés.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

11. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) Un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
 - b) Les Arrêtés Ministériels créant l'UCP, les comités régionaux de pilotage et le comité national d'orientation et de suivi ont été amendés;
 - c) Le coordonnateur, le responsable administratif et financier, le responsable du suivi-évaluation et son assistant, le responsable de la passation des marchés, les deux comptables et le responsable de chaque composante ont été sélectionnés; et
 - d) L'accord de prêt du PADER a été amendé pour y inclure les données nouvelles introduites par l'intégration du projet.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

United Nations Development Assistance Framework 2009-2013

IFAD reference documents

Country strategic opportunities programme (2005)

Project design document and key files

Administrative Procedures for Environmental Assessment

Logical framework

Narrative description	Objectively verifiable indicators (RIMS)	Sources of information	Risks/Assumptions
1. OVERALL GOAL			
Help create the conditions for sustainable economic growth and poverty reduction in rural areas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changes in household goods ownership index in beneficiary villages¹ ▪ Changes in women's living conditions in beneficiary villages ▪ No. of households reporting greater food security² 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baseline survey by PADER in the 20 new villages covered by PACER ▪ Impact surveys: at village level for income-generating activities; representative samples for MSEs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Government gives priority to PACER in the framework of its poverty reduction strategy paper and PAP 2007-2009, and in its policy for supporting employment for young people
2. SPECIFIC OBJECTIVES			
A. Support the promotion of rural MSEs within four well integrated, profitable agricultural value chains that can assure their access to appropriate, self-sustaining local support services and thereby contribute to rural economic growth	<ul style="list-style-type: none"> ▪ No. of stable jobs created by the MSEs (by gender/age) ▪ Changes in incomes generated by MSEs (value added) ▪ % of viable income-generating activities in supported villages ▪ Changes in volume of value chain products marketed on national/international markets ▪ % of positive outcomes of MSE applications for medium-term credit ▪ Changes in number of operational producers' organizations at commune level, by value chain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveys and diagnostic work on supply and demand for services ▪ Reports on mid-term and impact surveys ▪ Project activity reports ▪ Statistical data (from Chamber of Commerce and Industry and apex) ▪ Statistical data (from National Institute of Statistics and Economic Analysis) ▪ Reports by M&E unit of MAEP ▪ Financial statements of MSEs ▪ Reports by inter-professional unions of value chains ▪ Reports on quality control by DANA and DPQC 	<p>Hypotheses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Macroeconomic climate is favourable for developing rural MSEs in priority value chains ▪ Government supports PACER and the private sector as envisaged in its strategy for relaunching the agricultural sector <p>Risks</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Competition from imports may block entry by rural MSEs into profitable markets ▪ Regulations may continue to hamper exports to certain world markets ▪ The financial system may not be able to respond to demand for medium-term credit by rural MSEs
B. Improve access by rural producers to the infrastructure needed to support agricultural production, storage, processing and marketing	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Area of lowlands developed and still in production after three years ▪ % reduction of transport costs in newly opened up areas ▪ No. of stable jobs created in road maintenance ▪ No. of markets and storage centres still operating after three years 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reports on mid-term review and impact surveys ▪ Reports by joint supervision missions ▪ Periodic project reports ▪ Reports by regional and national unions of producers' organizations ▪ Reports by M&E unit of MAEP ▪ Reports by Ministry of Transportation 	<p>Hypotheses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Land issues do not block the construction of infrastructure ▪ Infrastructure planning (roads, markets) by local administrations (<i>communes</i>) is based on needs at village level <p>Risks</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction companies may not be able to carry out the works effectively

¹ The criteria for evaluating the index will be drawn from INSAE statistical data and household surveys (reference and impact surveys)

² Although PACER does not address food security issues per se, this indicator reveals whether or not its economic growth objectives are being attained

